

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



LRAR JT776457545BR

20210607\_ELO\_ICAMDAAD---FR-MEAE-  
Consulat-BR-RJ\_Nouvelle-tentative-pour-  
obtenir-notamment-accompagnement-  
non-spécialisé-handicap-démarches-  
administratives-françaises-fin-  
persécution

## **M. le consul Consulat de France**

Avenida Presidente Antônio Carlos, 58  
20020-010 RIO DE JANEIRO, RJ  
Brésil

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

## **Nouvelle tentative pour obtenir (notamment) l'accompagnement non-spécialisé handicap promis pour mes démarches administratives françaises, et la fin des persécutions par votre Ministère**

Rio de Janeiro, le 07/06/2021

Monsieur le consul

En souhaitant que celui-ci soit moins pénible pour vous, c'est au prix d'un intense désagrément que me voici à nouveau amené à solliciter votre Consulat, dans l'espoir que celui-ci consente un jour à honorer mes lettres d'au moins une réponse.

En effet, une personne élue qui représente des "Français de l'étranger" a bien voulu accorder quelque attention à la situation qui m'est imposée depuis tant d'années par l'Administration française, et m'a suggéré de vous écrire à nouveau, ce que je puis difficilement refuser malgré le caractère à mon avis patent de votre refus de répondre (*11 LRAR en 2020, toutes ignorées*).

## Sommaire :

- 1/ Quelques rappels
- 2/ Demandes
- 3/ Offensabilité, discrimination et questionnements

**1/ Quelques rappels** (*qu'il suffit de ne pas lire si c'est "trop long" ou "inadapté", ce qui permet aisément de continuer à "mal comprendre" ma situation et mes demandes*)

Dresser une liste fidèle de tous les difficultés liées à votre Consulat serait par trop fastidieux, mais pour la convenance du lecteur en voici les principales.

- a) Dès fin 2016 en arrivant à Rio, je consultais votre Consulat dans le but d'obtenir informations et assistance (*en croyant la propagande étatique présentant les Consulats comme des sortes de relais de l'Administration française pour les "usagers" français*), mais votre Chef de Chancellerie m'indiquait alors que vos services pouvaient m'aider uniquement pour me faire "rapatrier en France" : les malentendus commençaient donc déjà puisque si j'ai quitté cette vallée de larmes, ce n'est pas pour y retourner.
- b) Dans les mois suivants, j'ai continué à essayer d'obtenir informations et accompagnement, mais on m'a laissé entendre que le Consulat n'était pas vraiment là pour servir de "représentant de l'Administration française" concernant les litiges que j'ai avec celle-ci, ni même pour m'aider à ce sujet.
- c) Compte-tenu du fait que, contrairement à ces dires locaux, l'Administration en métropole ne sait que me m'inviter à "prendre attache avec le Consulat", j'ai fini par décider de faire une grève de la faim en juin 2017 dans l'espoir que celui-ci accepte enfin d'accorder une certaine attention, en demandant "une assistance socio-administrative" et "au moins un interlocuteur de l'Etat" (*puisque'on voit mal comment régler ces problèmes sans même savoir à qui s'adresser pour le faire*).
- d) Malheureusement, cette grève de la faim n'a duré qu'une semaine car votre Chef de Chancellerie, Monsieur Pascal Bocquet-Dumont (*un "saint homme", comparativement*) a eu la gentillesse et même l'humilité (autant dire l'intelligence) de lire entièrement une de mes lettres, suite à quoi il m'a contacté pour me dire qu'il l'avait comprise, ce qui laissait la porte ouverte à une sorte d'espoir.

*Note* : Il suffit en effet de lire attentivement et sans jugement automatique mes écrits pour les comprendre : on ne peut incriminer la soi-disant difficulté de mes textes pour éviter fort opportunément de les lire, en mettant la faute sur mon compte, alors qu'elle

vient uniquement du manque d'efforts et du sentiment de supériorité du lecteur administratif.

*(Il est bien dommage que ce très valeureux fonctionnaire ait "fait valoir ses droits à la retraite" alors qu'il présentait de si rares qualités – à moins que ce ne fût à cause de celles-ci ?)*

- e) A la fin de l'été 2017, cette admirable personne me fit savoir que Madame la Secrétaire de Madame la Cheffe de Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat (au handicap) avait bien voulu consentir à daigner condescendre à lui accorder une réponse (dont j'ignore la teneur), en m'indiquant qu'il espérait que cette très haute Secrétaire serait "l'interlocuteur" que je demandais à cor et à cris depuis des années, mais il n'en fut rien du tout puisqu'elle ne me répondit jamais, pas plus d'ailleurs qu'à ce Monsieur qui – de son propre aveu – ne parvint jamais à en obtenir plus qu'une seule une réponse : si même les Consulsats sont traités de la sorte, qu'est-ce qu'un "simple mortel" (*un "usager"*) pourrait donc espérer ?
- f) Notons que Monsieur Pascal Bocquet-Dumont avait abandonné l'idée de mon "retour en France" (*initialement censé tout régler alors que des décennies d'efforts sur place n'y avaient rien fait*), et que ce n'est hélas pas le cas de l'équipe actuelle : j'ai actuellement dix kilos "perdables", mais s'il faut à chaque fois passer par une grève de la faim pour être véritablement écouté, on peut raisonnablement se demander si la communication administrative française ne souffre pas de certains "troubles".  
*(Mais bien sûr il est tellement plus facile et "convenant" d'imaginer que tout est ma faute parce que je suis autiste : on connaît...)*
- g) Ensuite, ayant constaté que votre Consulat était passé en mode "silence radio", au vu des typiques absences de réponse mais aussi de messages de rejet automatique de certains de mes courriels, je décidais de "faire le mort" pour voir si peut-être cela pourrait agréer aux autorités consulaires et diplomatiques, pendant environ deux ans.
- h) "Naturellement", ce fut inefficace, et c'est au bout de nombreuses tentatives que, suite à une demande à l'Elysée, votre Ministère daigna enfin m'adresser la fameuse lettre du 22/09/2019 qui me promettait implicitement un "accompagnement pour mes démarches administratives françaises", en prétendant que vos services "restaient à [ma] disposition" (*ce qui ne m'avait pas vraiment frappé*).
- i) Ensuite, en croyant à la sincérité de cette lettre (*les autistes sont connus pour être naïfs*), je contactai à nouveau votre Consulat, en vain et très patiemment et poliment pendant des mois, jusqu'au jour où – à force de persévérance – je fus invité à me rendre au Consulat, ce que - malgré une grande réticence - je fis en janvier 2020.

- j) Lors de cette réunion, les discussions furent menées dès le début par le nouveau chef de Chancellerie, d'une manière tellement "proactive" qu'à aucun moment je n'ai eu seulement l'idée de commencer à aborder mes demandes d'accompagnement (alors que j'étais venu pour ça), et c'est sur le chemin du retour que j'ai constaté que je n'avais même pas sorti ma liste imprimée.

J'avais déjà envoyé cette liste par courriel, mais c'est resté systématiquement ignoré (*avant, pendant et après cette réunion*).

- k) Ensuite, votre Consulat m'indiqua par courriel avoir contacté une préfecture (*par rapport aux problèmes de titre de séjour de mon ami, ceux-là mêmes qui furent initiés voici bientôt 19 ans par votre incomparable Ministère*), alors que j'explique depuis longtemps que ce n'est pas ce que je demande (*je suis assez grand pour le faire et je l'ai déjà fait*) et alors surtout qu'il ne faut pas que ce soit fait par des tiers puisque ça a le don d'agacer encore plus cette préfecture (*selon les lois de la "psychologie administrative française", dont je suis maintenant un expert*), qui non seulement ne donnera pas suite favorable (*ce qui fut à nouveau prouvé*) mais qui en plus le fera "payer" à mon ami.

*En plus, cette idée de "contacter la préfecture" avait déjà été faite, évidemment en vain, à la suite de ma grève de la faim en 2017 : je passe mon temps à expliquer mais personne ne veut lire ou écouter, en croyant toujours déjà mieux savoir : c'est une torture.*

- l) Enfin, comme si cette réunion avait eu pour effet "magique" de m'apporter l'accompagnement en question (*dans le but de commencer à chercher à résoudre les problèmes sérieusement et selon les procédures idoines (qui restent toujours à trouver), ce qui n'a rien à voir avec le simple envoi d'un courriel consulaire au Ministère de l'Intérieur ou au SEPH, suivi du très prévisible "On ne voit pas ce qu'on pourrait faire de plus"*), je ne reçus plus de réponse à mes demandes à ce sujet, à tel point que je dus me résigner à envoyer des LRAR à votre Consulat, en sachant bien que je prenais le risque d'offenser en faisant cela, étant maintenant conscient (*pour l'avoir payé au prix fort*) de la légendaire susceptibilité de la souveraine administration des Affaires Etrangères.
- m) Je reçus néanmoins un ou deux courriels du nouveau chef de Chancellerie, qui m'expliquait en substance que le Consulat n'était pas compétent pour m'aider, en m'invitant à me rapprocher de "services dédiés et de structures spécialisées" sur le territoire français, ce qui ne peut pas être interprété autrement que par une orientation vers des entités spécialisées en matière d'autisme ou de handicap : il s'agit donc d'un refus d'accès à un service public et d'un refus d'aménagements (*alors que dans mon cas il suffit de daigner s'abaisser à accorder de l'attention (ce qui semble possible si on daigne le décider), surtout sans croire comprendre d'avance ou rapidement, et sans*

*s'offenser en mélangeant des questions d'ego (c'est-à-dire en étant "professionnel"), ce qui visiblement est très difficile voire impossible pour la plupart des fonctionnaires nantis d'un quelconque titre d'autorité, mais je n'y peux rien et la FAUTE est de leur côté), effectué sur la base du handicap.*

- n) Au vu de tout cela, il m'est devenu impossible de me rendre dans un Consulat de France (*pardon mais l'Administration française me fait vomir – ou parfois cauchemarder – ce qui peut se comprendre si on daigne prendre connaissance*), et j'ai parfaitement le droit d'obtenir une assistance à distance (*ce que la pandémie en cours appuie encore plus*).
- o) J'ai donc continué à écrire, en essayant d'espacer les envois de LRAR (*pour ne pas être accusé de "harcèlement", ce qui serait un comble de la part de ceux qui promettent un accompagnement sans le fournir*), et en tentant à chaque fois d'apporter de nouvelles explications et de nouveaux arguments, puisque environ une fois sur cent cela peut donner un résultat, même très minime.
- p) Malheureusement, je n'ai jamais reçu aucune réponse à mes LRAR, et je n'ai évidemment pas non plus reçu l'accompagnement demandé.
- q) J'ai reçu en revanche, dans le deuxième semestre 2020, un courriel du nouveau chef de Chancellerie, déplorant le fait que je ne sois pas venu à un "notre rendez-vous" dont j'ignorais tout (*ne pouvant consulter tous mes courriels en permanence*) et que de toutes façons j'aurais décliné puisque j'avais expliqué que je ne pouvais plus venir en personne, et puisqu'en plus cela m'avait été fixé au matin (*alors qu'il était déjà connu que je n'étais disponible que l'après-midi*).

*De toutes façons, au point où on en est, les dialogues verbaux ne servent plus à rien (à part pour "m'endormir") et tout doit être fait par écrit dans un tel niveau de litige.*

- r) Il a bien fallu que je continue à solliciter votre Consulat et votre Ministère, faute de trouver comment faire autrement, si bien (ou si mal) que fin 2020 celui-ci – dans Sa Sublime Grandeur - a cru intelligent et approprié de me signaler aux services sociaux en sachant très bien que cela aurait pour effet de me couper les vivres (l'AAH), ce qui est peut-être "adapté" selon les concepts administratifs français décidés sans tenir compte de l'autisme, mais pas du tout en termes d'humanité ni de la "solidarité" censée être due aux personnes handicapées : tout le monde trouve cela odieux, et ce d'autant plus que votre Consulat savait déjà depuis 2017 que je recevais l'AAH, ce qui ne l'avait pas pour autant incité à me "signaler", preuve que ce n'était pas une obligation.

*Ce signalement (ou plus précisément cette "demande du MEAE" confirmée deux fois par écrit par la CAF) relève donc maintenant de la persécution à mon encontre, puisqu'il s'agit d'une démarche active ayant pour effet de me nuire, alors que depuis le*

*24/06/2002 il s'agissait "seulement" de sévices "passifs" (refus de prise en compte de l'atteinte disproportionnée à la vie privée et familiale, refus de prise en compte d'un accord bi-national, mépris sidéral et sidérant, superbe souveraine, refus d'accompagnement, etc. etc.).*

**Il est donc manifeste que votre Ministère, après m'avoir très inhumainement torturé mentalement pendant 4 ans (entre 2002 et 2006), n'a strictement rien fait pour tenir compte de ma situation (en particulier de l'autisme et de mon handicap), et même dix ans plus tard ne voit aucun problème à continuer à me pourrir l'existence, et même en allant plus loin maintenant en me persécutant (*tout en faisant semblant de ne pas bien comprendre, ce qui ne trompe plus grand monde et ce qui est indéfendable au vu de mes TRES nombreuses explications écrites attestées par LRAR*).**

Dire que le handicap est ignoré relève ici de l'euphémisme, toutefois il est pris en compte uniquement quand cela arrange votre Consulat, c'est-à-dire pour m'envoyer "me faire voir ailleurs", ce qui est une forme d'exclusion : peu importe si c'est fait "gentiment" ou pas, le refus, le rejet et l'orientation "ailleurs, toujours ailleurs, c'est-à-dire nulle part" sont flagrants.

Ainsi, au niveau de votre Consulat (*dont la diligence en termes de sévices et dont l'intensité des souffrances en résultant restent toutefois cent fois moindres que de la part de vos Très Hauts Collègues Diplomates Français de 2002-2006 – à prendre comme un compliment*) :

- après avoir tenté maintes fois de me convaincre de retourner en France, ce qui fut heureusement sans le moindre effet (*même pas irritant ni drôle, juste "hors-sol"*) ;
- puis après avoir refusé (de fait) de m'accorder l'accompagnement demandé, ce qui n'eut pas non plus pour effet de me faire renoncer à mon exil salutaire ;
- puis après m'avoir fait couper les vivres (*ce qui, loin de m'inciter à "rentrer au bercail", me peut que renforcer encore un peu plus ma révolte et ma détermination*),

force est de constater que je suis toujours là malgré tous ces efforts administratifs, entrepris non pour m'aider mais pour m'ignorer puis pour me nuire quand le mépris devint insuffisant pour agréer aux élites.

Ainsi (*et sans parler des tortures indescriptibles de 2002-2006*), après m'avoir condamné à l'absence d'accompagnement, à l'exclusion (*insistance déplacée pour me faire revenir en sous-France*), puis maintenant à la misère (*suppression de l'AAH*), sachant que je ne suis pas près de suivre vos conseils (*c'est-à-dire de partir*), qu'est-ce que le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es - s'il daigne statuer sur mon misérable cas - pourrait donc bien me réserver ?

Ma modeste personne et sa récalcitance ne justifient probablement pas (pour l'instant) l'étude en haut lieu d'une "solution finale" qui serait opportunément mise sur le dos de la criminalité brésilienne, mais sait-on jamais : si c'est absurde et injuste, l'Administration française peut le faire, et si c'est particulièrement ignoble envers les personnes "pas standard", alors cela relève quasiment d'un devoir, pour ne pas dire de la "raison d'Etat" au caractère sacré et indiscutable ("*c'est la France*").

Bien que ce ne soit pas mon but, ma situation pourrait facilement démontrer les mensonges de la France en matière de "Droits de l'Homme" et autres propagandes officielles (*à moins qu'on ne parle des "Droits de l'Homme Normal" bien sûr*), et les dénonciations que j'effectue à titre associatif auprès des organes des traités de l'ONU ne devraient que moyennement plaire aux Elites Diplomatiques Françaises, mais qu'Elles se rassurent : ces rapports ne citent quasiment jamais votre Ministère, ni jamais celles de mes tribulations personnelles qui relèvent de ses sévices (dont les vôtres).

Chaque chose en son temps, et si aucun zèle administratif ne décide d'abréger mon existence, il me reste encore quelques décennies pour espérer parvenir un jour à la "justice" et donc à la fin de ces tortures (en restant en vie). On dit que l'espoir fait vivre.

A ce stade, le lecteur lambda devrait se frotter les yeux et se demander si je n'invente pas, mais les faits sont là.

Si ce que je dis était inexact, l'Administration aurait beau jeu de se "défendre" en me le faisant savoir par écrit, or il n'en est rien.

Ce rappel des faits étant posé, et en demeurant toujours ouvert aux commentaires de votre part si un jour on consentait à s'y abaisser, j'ai donc à présent le douloureux honneur de vous rappeler mes demandes.

## **2/ Demandes**

Je vous prie, encore une nouvelle fois de plus :

- a) de bien vouloir cesser et faire cesser toute persécution et toute torture psycho-administrative à mon détriment (*et pour cela il ne suffit pas de s'improviser*

*suffisamment psychologue ou spécialiste de l'autisme pour décréter que tout est de ma faute ou de la faute de l'autisme, et que l'ineffable et infaillible Administration française n'a donc rien à faire, non non, c'est trop facile) ;*

- b) de bien vouloir répondre aux questions et demandes formulées dans mes LRAR (ou de m'indiquer quels sont les obstacles afin d'y remédier, puisque en tant que simple mortel - de surcroît autiste - je ne jouis pas des facultés divinatoires réservées aux élites de la République) ;
- c) de bien vouloir faire en sorte que l'Etat français me fournisse ce que je demande depuis au moins 2015, y-compris au moyen d'une grève de la faim (vaine comme le reste), à savoir "au moins un interlocuteur de l'Administration ou de l'Etat" (*afin d'avoir une chance de commencer à réduire les supplices administratifs, et pour cela il faut déjà savoir à qui je puis m'adresser (courriels, lettres) mais chacun – quand il daigne répondre - se déclare non concerné ! - Si c'est pas de la torture c'est quoi ??*) ;
- d) de bien vouloir me faire fournir l'accompagnement socio-administratif "ordinaire" (*non spécifique au handicap*) qui m'est promis depuis le 22/09/2019, pour mes "démarches françaises" déjà listées début 2020, et que je ne cesse de demander (*par exemple en matière d'accès à la justice, cf. notamment l'article 13 de la [CDPH](#) et le [Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le Droit d'accès à la justice au titre de l'article 13 de la CDPH](#)*) ;
- e) de bien vouloir rendre vos services accessibles aux handicaps dits "psycho-sociaux" et au handicaps liés à l'autisme (*c'est une obligation : la CDPH est applicable autant au Brésil qu'en France*) ;
- f) de bien vouloir faire en sorte que l'Etat français me fournisse l'assistance socio-administrative accessible (notamment à distance) et adaptée à l'autisme, à laquelle j'ai droit (*cf. notamment CDPH, loi 2005-102 et article L.2046-1 du CASF*), que je demandais également par ma grève de la faim et qu'évidemment je demande toujours (et en vain) ;
- g) de bien vouloir prendre attache avec Monsieur le Haut Fonctionnaire référent en matière de handicap pour lui demander assistance (*le précédent m'a déjà répondu, juste pour me faire connaître le nom du nouveau, lequel – fidèle à la mutique tradition – n'a jamais daigné me répondre, alors que mon association pourrait l'aider, mais pourquoi faire les choses "bien" quand il est si facile de les faire "mal" (avec en prime ce je ne sais quoi de jouissance bureaucratique suprême de l'impunissable mépris du simple usager, sans doute en lien avec la si délicieuse (et si injustifiable) "immunité diplomatique" : qu'il est bon de se sentir "supérieur" et quasiment surhumain))*) ;
- h) de bien vouloir ré-abandonner l'idée saugrenue de me faire revenir en France (*plutôt mourir, ou sinon il faudrait commencer par obtenir la garantie – déjà demandée - qu'il*



*n'existe aucun risque pour ma liberté (cf. spectre de l'hospitalisation ou de soins sous la contrainte), ce qui n'est pas demain la veille) ;*

- i) de bien vouloir cesser de m'inviter à me rendre physiquement au Consulat, en méprisant ainsi mes explications, et alors qu'il est si facile de tout faire à distance (*et je ne vois vraiment pas pourquoi – après tant d'abomin(istr)ations depuis 2002 - j'irais à nouveau me jeter dans la gueule du loup, ou plus précisément exposer mon corps au bon plaisir et aux dangers de l'Hydre Administratif Français*).

### **3/ Offensabilité, discrimination et questionnements**

Si les motifs ne sont pas "l'offensabilité" et "la loi du plus fort" de l'Administration française en réaction à la contestation de sa réputée "infaillibilité" (*ce qui apparaît maintenant comme l'explication la plus probable, et de loin*), j'aimerais savoir pourquoi vous tenez tant :

- a) à refuser de répondre à mes lettres ;
- b) à refuser, de fait, l'accompagnement promis ;
- c) à refuser de faire les efforts d'accessibilité (*que je pourrais expliquer si on daignait m'écouter*) ;
- d) à refuser, de fait, toute idée d'aménagement raisonnable (*qui aurait facilement pu résoudre les problèmes, si on daignait etc.*) ;
- e) à pratiquer l'exclusion sur la base du handicap en me suggérant l'orientation vers des entités propres au handicap (*et, de plus, inefficaces*) au lieu de faire les efforts nécessaires et obligatoires selon la CDPH mais aussi selon la législation française (*quant à la législation brésilienne en la matière et à son applicabilité à vos services, je n'ai jamais eu le temps de m'y pencher mais ce serait intéressant, et en général le Brésil est beaucoup plus "accessible" que la France en termes de handicap et en particulier d'autisme*).

Ne serait-il pas plus simple, moins coûteux en termes de temps et d'énergie, et moins risqué en matière de responsabilité quant aux violations des Conventions internationales ou des lois, de faire "ce qu'il faut faire", sans s'acharner à faire systématiquement l'inverse de ce que commandent la notion de "moindre humanité" et les lois, règlements et missions ?  
(*Cela va bientôt faire 19 ans que je pose ce genre de questions, mais "je parle chinois"...*)

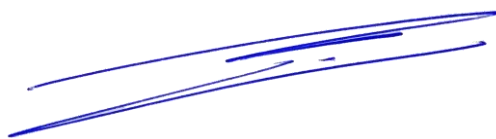
En ce qui concerne l'attitude de votre Ministère (et notamment le défaut d'aménagements), celle-ci relève de la discrimination sur la base du handicap, ce qui est pénalement répréhensible en France.

Mais il est inutile (voire "dangereux") que j'en dise plus à ce sujet (*et j'en ai peut-être déjà trop dit*), puisque d'une part ce serait immédiatement pris pour des "propos à caractère menaçant" (ou simplement irrévérents) ce qui servirait sans doute de prétexte motif pour ne pas répondre, et puisque d'autre part le souverain Ministère des Affaires Etrangères de la République Française fait bien ce qu'il veut, surtout hors des frontières (*publicité mensongère pour les Droits de l'Homme et autres "leçons" doctement diffusées au reste du monde (déplorablement infesté de "gens qui ne sont rien" et qui ne comprendront jamais la Supernelle Grandeur de la France), tout en piétinant discrètement mais plaisamment ceux qui n'ont pas l'idée de se prosterner devant tant de Sublime Magnificence E(x)tatique*).

En restant comme toujours dans l'attente d'un signe de l'existence de la probabilité d'une trace d'humanité au sein de votre Ministère, dans l'espoir de vos réponses écrites adéquates, et en demeurant à votre disposition par écrit pour aborder tout point qui vous semblerait obscur ou problématique dans mes demandes (*ou pour toute autre chose qui vous empêcherait de me répondre*), je vous prie de croire, monsieur le consul, à l'assurance de ma parfaite sidération.

**Eric LUCAS**

Martyr Administratif Français



## Rappel des Promesses Présidentielles

(entre autres contes de Noël ou pour les enfants sages,  
à l'exclusion de ceux "qui ne sont rien")

« Aux personnes en situation de handicap,  
je veux ici dire très solennellement que  
**la République sera toujours à leurs côtés**  
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,  
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :  
**c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.  
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards  
– trop habitués aux normes – croient voir :  
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON  
Conférence Nationale du Handicap  
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS  
Ag: 50300270 - AC COPACABANA  
RIO DE JANEIRO - RJ  
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524  
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 08/06/2021 Hora.....: 14:55:19  
Caixa.....: 100979863 Matrícula.: 89569261  
Lancamento.: 064 Atendimento: 00055  
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2056541309

DESCRIÇÃO	QTD.	PRECQ(R\$)
CARTA REGISTRADA A	1	16,80+
Valor do Porte(R\$)...	4,10	
Cep Destino: 20020-010 (RJ)		
Peso real (G).....	55	
Peso Tarifado:.....	0,055	
OBJETO=> JT776457545BR		
REGISTRO A VISTA....	6,35	
AVISO DE RECEBIMENTO:	6,35	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 16,80

Valor Declarado não solicitado(R\$)  
No caso de objeto com valor,  
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 16,80  
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 16,80

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser  
realizados pelos remetentes e destinatários  
por meio do portal dos  
Correios <https://www.correios.com.br/>  
ou pelo aplicativo de rastreamento  
Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios  
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete  
deste comprovante, para eventual contato com  
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.5.01

20210607\_ELO\_ICAMDAD---FR-MEAE-Consultat-BR-RJ\_Nouvelle-tentative-pour-obtenir-accompagnement-non-specialise-